

Seuil de rentabilité du cabinet avec un bénéfice = 0

• Charges Fixes

- ⇒ Salaires nets et charges sociales sur les salaires : **60 100€** (moyenne de 2012 et 2013)
- ⇒ Contribution Economique Territoriale : **580€**
- ⇒ Autres impôts (Taxe sur les salaires...) : **4080€**

- ⇒ CSG déductible et non déductible, CRDS : **401€**

Calculées sur la partie forfaitaire des charges sociales personnelles obligatoires.

- ⇒ Loyer et charges locatives : **27 986€**
- ⇒ Crédits baux (location de matériel, de mobilier) : **35 719€** (avec le dernier crédit-bail)
- ⇒ Entretien et réparations : **7 500€** (dont ménage 580€*12)
- ⇒ Petit outillage : **750€** (moyenne 2011 à 2013)
- ⇒ Chauffage, eau, électricité : **2 808€** (234€ par mois en 2014)
- ⇒ Honoraires hors rétrocessions (comptables...) : **2 687€** (moyenne 2011 à 2013)
- ⇒ Primes d'assurances : **3 249€** (en 2013)

- ⇒ Frais de véhicules : **3 728€** (en 2013 sur la 2035)

Dans les faits les frais de véhicules sont de 962€/mois (leasing du véhicule), 510€/mois (essence, assurance, entretien et réparation), et ce qui fait 17664€/an. Il reste donc 13962€ à comptabiliser dans mon budget personnel.

- ⇒ Charges sociales personnelles obligatoires : **5 110€**

Seules les cotisations forfaitaires sont prises en compte ci-dessus, puisque le but est de calculer les charges fixes correspondant à un bénéfice nul : il s'agit d'une part de la contribution à la formation professionnelle prélevée par l'URSSAF d'un montant de 93€/an, et d'autre part des cotisations forfaitaires prélevées par la caisse de retraite CARCDSF qui sont calculées sur l'exercice n-2 et sur des bases forfaitaires, qui sont d'un montant de 5017€/an pour 2014.

- ⇒ Charges sociales personnelles facultatives : **2 303€** (prévoyance souscrite en 2014)

- ⇒ Fournitures de bureau, télécom : **3 625€** (moyenne de 2011 à 2013)
- ⇒ Frais d'actes et de contentieux : **192€** (moyenne de 2011 à 2013)
- ⇒ Cotisations syndicales et professionnelles : **618€** (moyenne de 2011 à 2013)
- ⇒ Autres frais de gestion : **2 230€** (moyenne de 2011 à 2013)
- ⇒ Frais financiers : **4 678€** (moyenne de 2011 à 2013)

- ⇒ Mensualité de l'emprunt pour les travaux : **11 195€** (932€/mois)

Correspond aux prélèvements mensuels pour le remboursement du prêt souscrit pour les travaux. Non déductible sur la 2035. Seules les dotations aux amortissements sont déduites, mais le prélèvement mensuel pour le remboursement du prêt sera pris en compte pour le budget et la détermination du seuil de rentabilité. La dotation aux amortissements est d'environ 15 000€

Totale des charges fixes : 179 539€

• Charges Variables

⇒ Achats : **53 629€**

Les achats comprennent les achats de consommables qui sont de l'ordre de 9,2% du chiffre d'affaire (CA), et les frais de prothésiste qui sont d'environ de 13,8% des recettes encaissées. Ces pourcentages ont été calculés en prenant une moyenne des 3 dernières années. On peut considérer que les achats correspondent en moyenne à 23% du CA.

On veut que le CA couvre uniquement les charges fixes et les charges variables (bénéfice nul). Comme le bénéfice sera nul la partie variable des cotisations sociales personnelles sera nul aussi.

Par conséquent, les charges variables seront constituées uniquement par les achats.

Le CA correspondant au seuil de rentabilité pour un bénéfice nul est donc égale aux Charges Fixes multipliées par 100 et divisé par 77 => $CA = \text{Charges Fixes} * 100/77 = 233168€$

On peut en déduire le montant des achats qui correspond donc à 23% du CA ou à la différence entre CA et Charges Fixes, soit 53629€.

⇒ CSG déductible et non déductible, CRDS : **0€**

Calculées sur n-2, mais on considère les bénéfices comme nul pour trouver le seuil de rentabilité.

⇒ Charges sociales personnelles obligatoires : **0€**

Calculées sur n-2, mais on considère les bénéfices comme nul pour trouver le seuil de rentabilité.

Totale des charges variables : 53 629€

Seuil de rentabilité : 233 168€ / an

ou 19 431€ / mois